

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI DE 1970 CONCERNANT L'ORDRE PUBLIC (MESURES PROVISOIRES)

#### MESURES PRÉVOYANT DES POUVOIRS D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 novembre, de la motion de l'honorable M. Turner: Que le bill C-181, prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada, soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté, et de l'amendement de M. Lewis.

• (3.10 p.m.)

**M. Ross Whicher (Bruce):** Monsieur l'Orateur, hier soir, j'avais juste commencé à donner mes raisons pour croire que l'amendement proposé au bill C-181 devrait être rejeté.

Il est vrai que ce bill peut empiéter sur les libertés civiles de bon nombre de Québécois, et c'est malheureux, mais il en a toujours été ainsi lorsque de telles choses se produisent. Il y a quelques jours à peine, le chef du Nouveau parti démocratique a fait un discours très éloquent sur ce thème et il a cité en exemple la situation des Canadiens japonais au cours de la guerre, sur la côte ouest. Il nous a rappelé que ces personnes avaient été internées et qu'après la guerre, on avait trouvé que pas un seul Canadien japonais ne pouvait être accusé d'une infraction contre l'effort de guerre. Nous en convenons tous et nous savons tous que c'est exact. Ce que le chef du Nouveau parti démocratique a négligé de souligner, cependant, c'est que lorsque cette initiative a été prise, le Canada était en danger, et lorsque le pays lui-même est en danger, il faut oublier dans une certaine mesure les libertés civiles.

La décision prise a été fort regrettable et l'histoire canadienne rappellera assurément comme un jour néfaste celui où on a interné ces très loyaux Canadiens japonais, mais je voudrais bien vous faire comprendre, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés, que l'on ne saurait compromettre la sécurité de 22 millions de Canadiens à l'heure actuelle à cause des libertés civiles alors qu'en fait un si petit nombre est en cause. Je le répète, c'est bien regrettable. Je sais que notre assemblée et les assemblées législatives des provinces feront l'impossible pour s'assurer que l'on n'entravera pas à l'excès l'exercice des libertés civiles. Mais le Canada est une trop grande nation pour compromettre la sécurité et l'avenir de 22 millions de gens parce que, jusqu'à maintenant, 400 personnes environ ont été emprisonnées sans inculpation. Je voudrais rappeler à mes amis qui siègent à la gauche de la Chambre et qui se sont opposés à cette mesure à toutes les occasions possibles, que les membres du FLQ ne sont pas un groupe de catéchistes du dimanche et qu'ils ne fréquentent pas l'église ce jour-là. Ce sont des gens qui ont approuvé les attentats à la bombe et les assassinats. Leur attitude n'est certes pas conforme à notre mode de vie canadien. Je signale aussi que la grande majorité des Canadiens approuvent ce qu'a fait le gouvernement. Et ils approuvent ce qu'il tente maintenant de faire: remplacer la loi sur les mesures de guerre par un projet de loi moins vexant. Les députés n'ont qu'à lire leur courrier pour constater que lorsque la loi sur les mesures de

[M. l'Orateur.]

guerre a d'abord été proclamée, un millier de communistes au Canada s'y sont probablement opposés, ainsi qu'un millier de partisans du FLQ, 16 membres du Nouveau parti démocratique et un conservateur. Et 22 millions de Canadiens y étaient favorables. Les circonstances ne nous permettent pas de jouer avec la liberté de ces 22 millions de Canadiens. Évidemment, il est regrettable que des gens moins coupables que la police ne l'aurait laissé entendre soient jetés en prison. Ils devront peut-être attendre leur procès pendant quelques jours ou même pendant un mois, mais ils parviendront à se faire entendre devant le tribunal.

En terminant, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que les députés à ma gauche cesseront cette tactique insensée de présenter des amendements toutes les heures et de réclamer un vote tous les jours. Le Parlement a des choses importantes à faire. Les citoyens âgés méritent d'être mieux traités et d'obtenir une hausse de pension. Nos anciens combattants ont besoin de pensions et d'allocations plus élevées. Bien d'autres tâches restent à accomplir. Aujourd'hui, le gouvernement essaie de faire disparaître certaines des rigueurs qu'entraîne la loi sur les mesures de guerre et je demande aux députés à ma gauche de montrer la dignité que leurs électeurs attendent d'eux dans cette auguste enceinte, et de nous laisser poursuivre nos travaux, nous permettant ainsi d'améliorer les conditions d'existence des Canadiens.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, en quelques mots, exprimer mon accord relativement à cet amendement qui, je crois, mérite qu'on l'étudie sérieusement, étant donné sa teneur.

Il est tout à fait inadmissible que l'on puisse tolérer, dans une société dite démocratique, un système selon lequel on pourrait, sans limite de temps, chercher des coupables qui ont appartenu à une association comme le FLQ. Il y a là matière à réflexion, car il s'agit d'un précédent qui peut avoir des conséquences néfastes.

En adoptant l'amendement à l'étude, nous aurions la possibilité d'étudier d'une façon plus approfondie les conséquences de l'article 8. Il ne faudrait pas, alors que nous sommes encore dans une certaine euphorie ou frénésie, à cause des événements dramatiques qui ne sont d'ailleurs pas encore résolus et alors que les esprits sont peut-être réchauffés, adopter une disposition que nous regretterions amèrement plus tard.

Il ne faudrait pas que le Parlement soit subséquemment accusé d'avoir agi d'une façon trop rigoureuse et rapide, d'avoir manqué de réflexion et de sens des responsabilités. De toute façon, que ce projet de loi d'urgence soit appliqué rapidement ou non, cela ne donnera pas une once de compétence de plus à ceux qui, normalement, devraient déjà avoir solutionné le problème qui a été engendré en octobre dernier. Ce n'est pas en adoptant des lois ou en rendant extrêmement précaires les droits inaliénables du citoyen que l'on réussira à découvrir plus rapidement les ravisseurs de M. Cross ou les responsables de la mort de M. Laporte. Il faudrait donc réfléchir d'une façon très calme et, surtout, prouver hors de tout doute à ceux qui, justement, mettent en cause la démocratie au Canada, que nous avons véritablement le sens de la démocratie et que nous ne voulons pas abuser du pouvoir.